

**Accord  
entre la Confédération suisse et la Serbie-et-Monténégro  
concernant la promotion et la protection réciproque  
des investissements<sup>1</sup>**

Conclu le 7 décembre 2005

Approuvé par l'Assemblée fédérale le 12 juin 2007<sup>2</sup>

Entré en vigueur avec le Monténégro par échange de notes le 11 juillet 2007

(Etat le 11 juillet 2007)

---

RO 2007 4475

- <sup>1</sup> En raison de l'indépendance du Monténégro dès le 3 juin 2006, cet Ac. est applicable séparément à la République de Serbie et à la République du Monténégro. Il a été ratifié de manière indépendante par les deux Etats et est entré en vigueur, selon son art. 14, séparément pour les deux Etats. Le texte de l'Ac. est publié sous le numéro RS 0.975.268.2; RO 2007 3959.
- <sup>2</sup> RO 2007 3957

